

Cahier des charges pour l'entrepreneur

- L'entrepreneur s'engage à couvrir tous les tas de betteraves dans sa zone d'attribution selon le cahier des charges
- L'entrepreneur s'engage à découvrir tous les tas dans sa zone d'attribution selon le cahier des charges

Avant la saison :

- Sucre Suisse SA transmet le nom de tous les adhérents. Elle fournit une liste avec l'adresse des participants.
- L'entrepreneur a comme responsabilité d'organiser le matériel nécessaire à la couverture du tas, ceci à ses frais.
- L'entrepreneur informe les producteurs de la marche à suivre afin d'optimiser son travail.
- L'entrepreneur prend contact avec la logistique de chargement afin de planifier au mieux selon les dates de chargement la couverture et le débâchage des tas.

Equipement nécessaire :

- L'entrepreneur s'équipe d'une machine pouvant bâcher et débâcher des tas de 9.50m de large, soit des rouleaux de 12.4m de largeur et 20m de longueur (poids humide jusqu'à 500kg).
- Il fournit les remorques de transport ainsi que les véhicules nécessaires.
- Il stocke les bâches hors saison dans un endroit sec et à l'abri des rongeurs.
- Les producteurs qui le souhaitent fournissent leurs propres bâches et sont responsables de leur stockage pour la saison hivernale (les tubes leur sont fournis et facturés).

Couverture des tas :

- Pour qu'un tas soit sec à cœur, il faut compter un minimum de 10 jours de bâchage.

Fin de saison :

- L'entrepreneur va récupérer les bâches laissées sur le champ quand les conditions sont bonnes.

Indemnisation :

- L'entier des bâches et tubes sont propriétés de l'entrepreneur, selon le contrat de vente établi.
- L'entrepreneur a la possibilité de facturer des frais supplémentaires aux planteurs si le cahier des charges du producteur n'est pas respecté. Par exemple lorsque les tas ne comprennent pas les bonnes dimensions.

Régions :

- L'entrepreneur est responsable pour les régions Jura et Lyss/Aarberg

L'entrepreneur

Agri du puits Sàrl
Nicolas Maillat
Route d'Alle 72
2932 Coeuve

Lieu, date et signature :